

Orabank

NB : Tous les montants sont en F CFA. Toutes les commissions perçues auprès de la clientèle sont taxables au taux de 10% (TAF), à l'exception de la commission BCEAO. La TAF est reversée intégralement au trésor public. Tous les frais portés sur les ports de lettre, de timbres d'acte, droits d'enregistrement, honoraires d'huissier et de notaire, frais de correspondant sont intégralement récupérés auprès de la clientèle.



Prix: 250 FCFA

Vent d'AFRIQUES
Les Chemins de faire *mots pour maux*
 Hebdomadaire panafricain

N° 00052 du 24 novembre 2014

CFAO TECHNOLOGIES
S'installe au Togo

Vous avez une **vision** pour votre entreprise, Nous avons **les hommes et les solutions** pour vous accompagner

cfao technologies togo s.a.
Boulevard de la République
Tél: (+228) 22 20 16 16 / 22 20 75 15

DEMONSTRATION DE FORCE ENTRE MOUVENCE PRESIDENTIELLE ET OPPOSITION LE 21 NOVEMBRE DERNIER

Quelle stratégie pour se mettre au dessus de la mêlée ?

P.3



Jean-Pierre Fabre



Georges Aidam

L'EXCELLENCE AU SERVICE DES LEADERS DE DEMAIN

L'ESAM prime ses meilleurs étudiants

P.4



Photo de famille des récipiendaires



Elom Kpondéou posant avec le DG et le prof A. Burlaut

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DIRIGEANTES DU SYNTRE.C.TO



Adjovi TOESSI rempile pour un second mandat

P.5

FTF : P.4

Les présidents des clubs et ligues disent non à AMEVI

JOURNÉE MONDIALE DE LA PÊCHE

Robert E. Whitehead se prononce



P.4



Orabank
Togo

CONDITIONS GENERALES DE BANQUE

N.B. : Tous les montants sont en F CFA. Toutes les commissions perçues auprès de la clientèle sont taxables au taux de 10 % (TAF), à l'exception de la commission BCEAO. La TAF est reversée intégralement au trésor public. Tous les frais portant sur les ports de lettre, de timbres d'acte, droits d'enregistrement, honoraires d'huissier et de notaire, frais de correspondant sont intégralement récupérés auprès de la clientèle.

Ouverture de compte (dépôt initial minimum)
Compte chèque : 10 000 F CFA
Domiciliation de salaire : FRANCO
Compte courant : 50 000 F CFA
Compte épargne simple : FRANCO (avec dépôt initial 10 000 F CFA)
Compte Epargne Crédit : 50 000 F CFA
Compte Epargne Dynamik 3 : 50 000 F CFA
Compte à termes (Particuliers, Sociétés, ONG et Associations) : à partir de 5 000 000 F CFA

Tenue de compte (comptes commerciaux)
5 500 FCFA / mois + TAF

Tenue de compte (comptes association, Etablissements, institutionnels) ONG,
3000 FCFA/mois + TAF

Tenue de compte (comptes chèques particuliers)
1 000 FCFA / mois + TAF

Frais de gestion (compte épargne)
Epargne simple : sans frais
Epargne crédit : sans frais
Epargne DYNAMIK 3 : sans frais

Frais sur extraits de comptes à la demande
Sans frais

Dépôt d'espèces
FRANCO ; hors acquittement des frais de timbre fiscal : 100 F CFA

Crédit en compte
J+1

Confirmation de solde
15 000 FCFA + TAF

Attestation bancaire et édition de relevé à la demande
5 500 TTC / Fin de crédit

Incident de fonctionnement de compte
Frais à la charge du titulaire du compte
Opposition sur chèque ou chéquier : 10 000 + TAF
Lettre de relance pour compte débiteur : 7 500 + TAF
Lettre de déclaration à la CIP : 7500 + TAF

Tarification pour les rejets de chèques sans provision :
Frais d'impayé : 7 000 TTC
Frais par lettre d'injonction : 10 000 + TAF
Frais à la charge du remettant : 7 000 TTC
Port de Lettre : 1 364 TTC

Commission de plus fort découvert
Particuliers : 0,05 % / mois + TAF
Entreprises : 0,10 % / mois + TAF

Pénalité de dépassement
Avec autorisation de découvert négocié : taux du découvert + 2,5 points sans dépasser 14,95 %

Découvert temporaire
Sans autorisation de découvert : 14,95 % maxi

Clôture de compte (sur demande client)
FRANCO

Compte mis sous surveillance à la demande du titulaire
5 000 + TAF/trimestre pour les particuliers
12 000 + TAF/trimestre pour les entreprises

Lettre impayée en compte de prêt
Sans frais

Modification d'intitulé de compte et changement d'adresse
Sans frais

Services de banque à distance
E-Banking ORA@NET
Particuliers: 500 FCFA
Entreprises: 1500 CFA.

ORAMOBILE
Souscription au service Sans frais
Compte particulier :
Solde : franco
Dix derniers mouvements du mois : 500 FCFA HT+ TAF
Mouvement par fax : 600 FCFA HT+ TAF
Compte courant :
Solde : franco
Dix derniers mouvements du mois : 750 FCFA HT+ TAF
Mouvements par fax : 1 000 FCFA HT+ TAF

SMS BANKING
Demande de solde : sans frais
Alerte mouvement compte débit ou crédit : sans frais
Frais d'intervention auprès d'un correspondant
15 000 + TAF

Fiches signalétiques
Commission fiche signalétique 1 : 11 000 + TAF
Commission fiche signalétique 2 : 6 000 + TAF
Commission fiche signalétique 3 : 3 000 + TAF

Lettre de clôture juridique
FRANCO

Successions
Frais d'ouverture dossier : 16 500 + TAF
Délivrance d'une lettre de recommandation
15 000 + TAF

Demande de renseignements des auditeurs externes
Renseignements commerciaux et comptables (commissaires aux comptes) :
15 000 + TAF

Recherche de documents
Moins d'1 an : 2 000 FCFA + TAF
Plus d'1 an : 5 000 FCFA + TAF
Plus de 5 ans : 5 000 FCFA + 5 000 FCFA par années supplémentaires + TAF
Supplément par photocopie : franco

ATD, saisie arrêt, saisie attribution
15 000 + TAF

Commissions sur attestations
Délivrance d'attestation de facilité de crédit (avec montant) :
De 500 000 à 10 MF : 25 000 + TAF
Plus de 10 MF jusqu'à 100 MF : 50 000 + TAF
Plus de 100 MF jusqu'à 500 MF : 150 000 + TAF
Plus de 500 MF : 250 000 + TAF

Autres
Caution Solidaire : 25 000 F CFA + TAF
Compte : 25 000 + TAF
Déductibilité fiscale : 17 500 + TAF (XOF)
Non Engagement et Engagement : 25 000 + TAF
Facilités de crédit (sans montant) : 25 000 + TAF
Capacité financière (sans montant) : 25 000 + TAF
Domiciliation bancaire : 25 000 + TAF
Dépôt de fonds pour constitution d'une société : 25 000 + TAF
Prise en charge : 30 000 + TAF
Visa : 25 000 + TAF

Opposition sur chèque
Frais opposition sur chèque : 10 000 + TAF
Certification chèque
5 000 + TAF

Suite à la page 6

DEMONSTRATION DE FORCE ENTRE MOUVENCE PRESIDENTIELLE ET OPPOSITION LE 21 NOVEMBRE DERNIER

Quelle stratégie pour se mettre au dessus de la mêlée

La question des réformes continue de tenir en haleine toute la classe politique togolaise et constitue les choux gras de la presse du pays en quête du sensationnel. Au début de la semaine passée le couple CAR-ADDI ; initiateur d'une proposition de loi concernant ces réformes a eu à rencontrer une délégation de CAP2015 dans le but d'harmoniser leurs propositions de lois avant de le déposer sur le bureau du Président de L'Assemblée Nationale ; entre temps ; le CAP 2015 aussi a eu à rédiger une proposition de loi. Après deux jours de concertation ; les deux entités sont parvenues à accorder leurs violons sur une même proposition de loi à adresser au Parlement. Ladite proposition de loi reprend la proposition de loi rejetée par les députés de la majorité présidentielle lors du vote du 30 juin passé. Rappelons que à l'annonce de l'initiative du couple CAR-ADDI pour déposer une proposition de loi au parlement, un grand nombre de Partis, d'Associations de la société civils et autres avaient appelés l'ensemble de l'opposition à soutenir cette initiative au lieu des manifestations populaires que certains envisager déjà avant même que la proposition de loi ne soit établie. Le parti OBUTS membre du CST par l'entremise de son Président Agbéyomé Kodjo trouvait contreproductif la marche que le CAP 2015 avec comme porte flambeau l'ANC avait initiée pour le vendredi passé.

Ceci a piqué au vif la majorité présidentielle avec toute la kyrielle d'associations qui soutiennent le Président Faure Gnassingbé. Le

premier de ces associations proches du pouvoir à monter au créneau est la Majorité Silencieuse qui clairement veut apporter son soutien aux institutions de la République et faire savoir à l'opposition qu'elle n'a pas « le titre foncier » de la rue, par la suite les autres associations ont suivie à savoir Le Mouvement pour le Soutien au président Faure (MSF), la Nouvelle Jeunesse pour le Soutien au Président Faure (NJSPPF) et d'autres encore. Pour la majorité présidentielle, l'opposition veut instrumentaliser les réformes et empêcher ainsi le Président Faure de se représenter par l'utilisation de lois rétroactives. Comme on le voit les médias locaux ont été très sollicités par les deux camps pour expliquer le bien fondé de leurs marches respectives.

Il était donc clair que le 21 Novembre, se déroulera simultanément deux marches aux visés antagonistes et certains médias ont vite fait de tirer la sonnette d'alarme, que les responsables chargés de la sécurité puissent prendre toutes leurs responsabilités pour bien gérer ces deux manifestations. Une délégation de CAP 2015 après quelques échanges de correspondances on rencontre les ministres de la sécu-



Georges Aidam

rité et de la protection civile ainsi que son collègue de l'administration et des collectivités locales, l'ambiance selon un des membres de CAP 2015 à la personne de Abass Kaboua Président du MCD à reconnu sur une chaîne de radio de la place que l'ambiance était empreint de respect et de courtoisie, donc clairement comme on peut le voir les autorités en charge de la sécurité ont montré leur bonne foi de mettre tout en place pour que chaque regroupement politique puissent s'exprimer comme le stipule notre constitution. La délégation de CAP 2015 a présenté l'itinéraire de



Jean-Pierre Fabre

la marche jusqu'au point de chute. Pour cette délégation le point de chute devrait être le palais des congrès. C'est ce point de chute qui constitue la pomme de discorde entre les deux parties durant cette rencontre. Pour les autorités publiques, les responsables de CAP 2015 allaient revoir ce point et faire d'autres propositions de chute, mais rien ne fut fait.

Les deux manifestations se sont quasiment bien déroulées sauf que celle de CAP 2015 qui s'est ébranlé vers 11heure pour suivre l'itinéraire litigieux, tout le monde savait qu'un bras de fer allait oppo-

ser les militants de CAP 2015 et les forces de l'ordre qui avait bouclé les voies qui donnaient accès au palais des congrès. A voir les pancartes que chacun de deux camps avaient, on pouvait mesurer l'étendue de leurs divergences. En effet les militants de CAP 2015 tenaient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire « pas de 3^{ème} mandat pour Faure » et d'autres slogans comme « Faure dégage » et autre parmi les militants de la majorité on pouvait lire des slogans comme « Ne touche pas à ma constitution » « Non à la violence » « Nul n'a le monopole de la rue » ceci montre clairement qu'il serait difficile de parvenir à un consensus pour pouvoir réviser la constitution, puisse que nous sommes à moins de cinq mois des élections présidentielles et les instances communautaires comme la CEDEOA et UEMOA ne sont pas pour des révisions constitutionnelles dans ce laps de temps.

Avec la rencontre du samedi passé entre le chef de file de l'opposition et candidat de CAP 2015 Mr JP FABRE et le Chef de l'Etat, Beaucoup de citoyens espèrent qu'on pourra trouver un consensus pour ses réformes dans le cadre du parlement.

Wilfried Ted

JOURNÉE MONDIALE DE LA PÊCHE

Robert E. Whitehead se prononce

Le monde célèbre cette semaine une ressource naturelle source de nourriture pour des milliards de personnes et d'emplois pour plus de 50 millions d'individus de par le monde – la pêche.

La Journée mondiale de la pêche - établie en 1998 et célébrée chaque année le 21 novembre - rappelle combien il est important de préserver la faune et la flore des mers et des océans. Seize ans plus tard, le président Barack Obama et son secrétaire d'État, John Kerry, continuent à faire de la pérennité de l'environnement une priorité de la politique étrangère des États-Unis, en rappelant les liens qui existent entre la pêche, la sécurité alimentaire, le bien-être économique et la santé des populations du monde entier. En cette journée mondiale de la pêche, sortons les pêcheries des profondeurs des océans pour les mettre au premier rang de l'attention du public.

En Afrique - où pour plus de 200 millions de personnes le poisson est une source cruciale de protéine - la viabilité de la pêche est une préoccupation de premier plan pour la sécurité alimentaire. Le potentiel économique est lui aussi considérable. Plus de 12 millions d'Africains travaillent dans le secteur de la pêche et de la transformation du poisson, et avec une valeur annuelle de l'ordre de près de 3 milliards de dollars, le poisson est l'une des principales exportations du continent. Les pêcheries apportent également des recettes aux budgets des pouvoirs publics, grâce aux accords de pêche et aux redevances de permis acquittées par des flottilles de pêche étrangères, ce qui contribue en outre à l'activité économique dans les ports régionaux. La protection des environnements marins ne concerne pas que les poissons - elle concerne aussi les populations.

Malgré l'importance cruciale de cette ressource pour l'humanité, la santé et la viabilité des pêcheries du monde sont confrontées à des défis sans cesse croissants. La pêche illégale, non réglementée et non déclarée (INN) constitue un problème con-

sidérable pour l'environnement, et une forme de trafic d'espèces sauvages. La pêche INN détériore par sa surexploitation, de précieuses ressources marines, avec des conséquences désastreuses, tout comme le braconnage et le trafic dont sont victimes des milliers d'éléphants en Afrique, alimente l'insécurité, menace des habitats jusque-là sains, mine les institutions de gouvernance et fait obstacle aux opportunités économiques pour les communautés locales. L'industrie de la pêche d'Afrique de l'Ouest, l'une des plus diverses et des plus importantes au monde au plan économique, perd chaque année l'équivalent d'un milliard de dollars en pêche illégale, en dégradation de l'environnement et autres défis au monde marin.

Les États-Unis, aux côtés de leurs partenaires africains, sont prêts à s'attaquer aux problèmes de la pêche. Onze pays africains ont rejoint quelque 90 pays rassemblés en juin à l'occasion de la conférence « Our Ocean » organisée à l'initiative du secrétaire d'État américain Kerry. La viabilité de la pêche était l'un des trois thèmes principaux de

ce rassemblement, en plus de la pollution marine et de l'acidification des océans. En septembre, John Kerry s'est joint au Ministre des Affaires étrangères du Mozambique, Oldemiro Baloi, et au Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Jose Graziano, pour accueillir une réunion de suivi organisée en marge de l'Assemblée générale de l'ONU pour évoquer les pratiques durables de pêche et les zones marines protégées.

Le président Obama a récemment annoncé l'expansion du Monument national marin des îles isolées du Pacifique (Pacific Remote Islands Marine National Monument) des États-Unis, pour en faire la plus vaste réserve marine sanctuarisée du monde, où aucun prélèvement n'est autorisé.

Des efforts proactifs d'une nature similaire sont en cours en Afrique. Nous tenons à féliciter le Gabon de l'annonce faite au début de ce mois-ci de la création d'un réseau de 46 000 km² de zones marines protégées dans ses eaux territoriales. Cette mesure audacieuse est la preuve de l'engagement résolu du Gabon à la protection des habitats marins, des espèces importantes et de la subsis-

tance des populations locales.

Les pays africains ont joué un rôle essentiel dans le développement de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port (Port State Measures Agreement), un traité international qui compliquera la tâche des bateaux de pêche cherchant à débarquer des prises INN dans les ports du monde. Les États-Unis ont signé cet accord, dont la ratification est en instance au Sénat. Les Seychelles, le Gabon et le Mozambique l'ont déjà ratifié et donnent l'exemple à leurs voisins par leur action décisive à l'appui d'une industrie viable de la pêche et pour s'assurer que les pays bénéficient des poissons pris dans leurs eaux.

Sources de nourriture et de revenus, et gardiens de la santé des écosystèmes marins, les poissons sont une ressource naturelle indispensable. À l'occasion de la Journée de la pêche de cette année, engageons-nous ensemble à travailler de concert pour améliorer la gestion des pêcheries, protéger les océans et préserver cette richesse marine pour les générations à venir.

Robert E. Whitehead
Ambassadeur des États-Unis
au Togo

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS DE LA RÉPUBLIQUE

Militants et sympathisants de l'Unir ont répondu massivement à la marche du 21 novembre dernier

De milliers de personnes se réclamant du parti Union pour la République (Unir) parti au pouvoir ont battu les pavés vendredi dans la capitale togolaise. Cette manifestation fait suite à l'appel lancé par le parti au Pouvoir à ses militants pour demander le respect des institutions. Ceci fait suite à l'appel fait par huit partis de l'opposition réunis au Combat pour l'Alternance en 2015 (CAP 2015) à leurs militants et sympathisants pour exiger les réformes avant les élections présidentielles dont aucune date n'est encore fixée.

Au niveau du parti Unir, de nombreuses associations avaient de leur côté lancé des appels à leur base à sortir massivement en vue de démontrer que le "monopole de la rue n'appartient à personne".

Les manifestants en soutien au

pouvoir étaient partis peu avant 9 Heures du Colomb de la Paix. Ils ont battu les pavés à travers les principales artères avant de chuter à la Plage de Lomé en face de l'ex-palais président la Marina où un grand apatame était dressé pour la cir-

constance. Parmi la foule des manifestants, on notait la présence de nombreuses personnalités dans l'actuel gouvernement.

Sur des différentes pancartes portées par les militants pour la plupart habillés en blanc à l'effigie du parti ou en bleu, on pouvait lire " Ne touche pas à ma constitution", "non à la violence", personne n'a le monopole de la rue". D'autres pancartes géantes portaient d'autres inscriptions : "Président Faure,

Suite à la page 4

Vent d'AFRIQUES
Publication N° 00052 du 24 novembre 2014

SIÈGE SOCIAL
Lot 475, Parcelle R-Zone 10
Amavignon Parakou
99 BP 87 COTONOU - Bénin
Tél. : + 228 96 18 18 92

RELAIS RÉGIONAL
Tél : +228 90 11 87 88 / 92 733 17 53

DIRECTION GÉNÉRALE
Directrice Générale
Mushka Cassiope
ABDOU KOSIŒWSKI
Directeur
Razack ABDOU
DIRECTOIRE ÉDITORIAL
Président
Pierre ANGLADE
Membres
Razack ABDOU, Éditeur
Alexandre ALLEON, Conseiller
Caroline d'Étiennne, Conseillère

REDACTION
Directeur de la Rédaction
Razack ABDOU
Journalistes
Meyza CASSIOPE
Razack PHÉLIX JE
Samir L.Y. ICHAM
Rima S. T. Marwan
Loufiane DORIS BOUËSSOU
De Rocher CHERBIENSI
Adam ADRONOU
Francis ADANLAO
Aanon AKINOKHO

Édité et commercialisé par

Tirage : 4000 exemplaires
Imprimerie : Diversal Printed

Pour vos annonces,
publicités et
reportages,
contactez-nous
au 90 11 87 88

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS DE LA RÉPUBLIQUE

Militants et sympathisants de l'Unir ont répondu massivement à la marche du 21 novembre dernier

Suite de la page 3

merci pour les infrastructures, président Faure pour le 3e quai" etc.

A la plage, deux discours ont été prononcés. Il s'agit de celui du président de la Nouvelle Jeunesse en Soutien au Président Faur (NJSPPF), Noël De Poukn.

Face à la foule, M.De Poukn a lancé un appel à la mobilisation avant de rappeler les grands efforts du président Unir, Faure Gnassingbé.

Pour De Poukn, plus que jamais, le parti sonne l'heure de la mobilisation. "Nous voulons exprimer notre détermination pour la sauvegarde des institutions de la République. (...). Certaines personnes se disant opposant, sont jaloux du pouvoir pour le pouvoir veulent remettre en cause les efforts du gouvernement. Comment comprendre que les soi-disant opposants ont entendu la veille des élections pour exiger les réformes ?", se demande M.De Poukn.

A en croire le président de NJSPPF, la marche de l'opposition c'est d'aboutir aux événements de Burkina Faso pour préparer des actions violentes en vue de déstabiliser le régime et obtenu le départ de Faure Gnassingbé.



"Nous disons non, nous soutenons Faure Gnassingbé jusqu'au bout", fait savoir M.De Poukn qui a profité de l'occasion, pour lancer un appel à la base de s'inscrire massivement sur la liste électorale une fois ouverte.

"Marcher c'est bon, mais s'inscrire sur la liste électorale c'est mieux", a souligné M.De Poukn.

Mme de Souza Raymonde de la

Convention des Femmes pour Unir (CFU) a de son côté réitéré l'appel à la mobilisation pour défendre une cause. "la sauvegarde des institutions de la 4e république.

Rappelons que les militants et sympathisants de l'Unir sont conviés le 28 Novembre prochain pour répondre massivement à une seconde marche.

Concert marquant l'apothéose de la marche du 21 novembre dernier

Suite aux récentes revendications de la classe politique de l'opposition sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles, à travers une marche de protestation organisée le 21 Novembre dernier, les sympathisants du président Faure ne sont pas restés les bras croisés.

Une marche de soutien aux institutions de la république a été organisée le même jour pour prouver à la classe politique opposée qu'elle n'a pas le monopole de la rue. Ainsi à l'issue de cette marche qui a mobilisé des milliers de sympathisants à la plage face à l'ancienne présidence ; un méga concert a été organisé pour marquer l'apothéose de cette marche au terrain du Lycée d'Agoè.

Plusieurs artistes, à l'instar de Poundy cissé ; Olibig ; Alain vierge ; Master popa ; Wedy etc. ; ont ré-



pondu au rendez-vous et ont animé avec ambiance la foule qui s'est immensément déplacée.

Ce concert a permis aux promo-

teurs de sensibiliser les spectateurs sur le bien fondé du respect des institutions de la République.

La Rédaction

L'EXCELLENCE AU SERVICE DES LEADERS DE DEMAIN

L'ESAM prime ses meilleurs étudiants

L'excellence ne se décrète pas, en cela l'école supérieure d'Audit et de Management(ESAM) s'est montrée à la taille de l'enjeu. Rompu à la tâche et grâce au savoir faire de son numéro 1 le Pr Roger MIFETOU ; l'ESAM est aujourd'hui à ne point douter l'université privée de référence internationale qui a su prouver son savoir faire par la qualité de ses offres et prestations et qui n'a rien à envier aux universités étrangères. Pourquoi chercher alors ailleurs ce que l'on peut trouver ici ? Pour sa deuxième grande sortie de cette année universitaire ; et après la conférence débat, sous la coupole « vision Togo 2030 », que l'école a eu à organiser pour marquer la rentrée dans cette prestigieuse université du Togo, c'est le tour samedi dernier de la remise de diplôme et d'attestation aux étudiants en fin de cycle de licence, master et d'expertise comptable qui a réuni parents, responsables d'entreprises, enseignants chercheurs, amis, anciens étudiants, bref tout ceux qui s'y retrouvent en l'excellence de l'ESAM. Cette cérémonie énième du genre est

un élément de motivation dans cette école formatrice des élites et des décideurs de demain. Cela permet d'inciter les autres à aller plus loin.

Selon le directeur général fondateur de l'ESAM, on ne peut pas réussir en restant dans le système classique, il faut se tourner aussi vers les modèles étrangers. ESAM ne forme pas des cadres pour le Togo seulement, se faisant il faut compétitionner au niveau international, raison pour laquelle l'ESAM a opté pour la formation des cadres de niveau supérieurs qui maîtrisent les problèmes de leur milieu et capable de s'imposer sur l'échiquier international. Tous les étudiants admis à l'ESAM sont instruits suivant un programme international dynamique. Et pour cause, aujourd'hui la donne n'étant plus la même, les chefs d'entreprise n'emploient plus de simple collaborateur mais des collaborateurs capables de promouvoir le développement de leur entreprise. En tout état de cause, les étudiants formés à l'ESAM ne chaument pas ou du moins ne souffre pas à

s'intégrer professionnellement car répondant aux exigences d'embauche de l'heure.

Regrettant le faite que le Togo ne dispose pas beaucoup de cadres d'expertise comptable, corolaire du manque criant d'écoles ou institut de formation de référence, un appel a été donc lancé aux étudiants de continuer par chercher à acquérir toujours des grades universitaires de niveaux supérieurs pour la promotion l'esprit créatif par une remise en cause perpétuelle.

Présent à cette remise d'attestation le Professeur émérite français Alain Burlaut a exposé sous le thème, titré « Faut-il un diplôme pour valider une compétence ? » Et répondant justement à la question posée par le thème, l'orateur a indiqué que pour la plus part de cas cela s'avère nécessaire mais pas indispensable pour monnayer ses potentialités.

La cérémonie a été couronnée par la remise des prix et attestation aux lauréats. Ainsi, les meilleurs étudiants de niveau, de promotion ainsi

REFORME DANS LE SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT

Signature des contrats de délégation de gestion des services publics entre la TdE et SP-EAU

L'Etat togolais a signé deux contrats le jeudi dernier, au ministère de l'équipement rural à Lomé. Le premier est relatif à la concession par l'Etat togolais de la gestion des services d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain et semi urbain à la société de Patrimoine (SP-EAU) qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des infrastructures et le remboursement de la dette dudit secteur.

Le deuxième est un contrat d'affermage par lequel il est confié à la TdE l'exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées domestiques en milieu urbain et semi-urbain, ont pris part à cette signature le ministre de l'équipement rural M.Bissoune Nabagou ; le ministre de l'économie et des finances, M.Adji Otèth Ayassor ; le DG de la TdE M.Antoine Gbegbeni et le représentant de la SP-EAU M.Samba Koubonou.

Les réformes entreprises par le gouvernement depuis 1996 dans le secteur eau, ont permis de créer un cadre juridique pour la mise en place d'un schéma directeur, qui a conduit à la création de la Société de Patrimoine(SP-

EAU), concessionnaire chargé de la gestion, du développement et la recherche de financement et le service de la dette dans le sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques en milieu urbain et semi urbain pour une durée de trente ans ; d'autre part, ce schéma transforme la TdE en société fermière chargée de l'exploitation du service public de l'eau potable pour une durée de dix ans.

Ainsi le décret pris en conseil des ministres, qui a autorisé la signature desdits contrats justifie une fois en-



core la volonté et l'engagement du gouvernement à faire des réformes dans ce secteur.

Selon le ministre de l'équipement rural, M.Nabagou : la signature des contrats de concession et d'affermage marquent l'aboutissement de cette importante réforme juridique en matière d'eau et d'assainissement.

Le ministre a par ailleurs relevé le souci du gouvernement d'impulser un nouvel élan à ce sous secteur pour qu'à l'horizon proche, chaque togolais, où qu'il se trouve sur le territoire national, puisse avoir accès à l'eau potable et à l'assainissement.

« Le défi principal est de mobiliser des financements pour le développement de ce sous secteur, lorsqu'on sait que l'accès aux infrastructures d'eau potable est de 44% sur l'ensemble du territoire et de 10% pour l'assainissement ».

A-t-il ajouté. La Rédaction

FTF : Les présidents des clubs et ligues disent non à AMEYI

Les présidents des clubs de D1, D2, D3 et ceux des Ligues de football du Togo ont rencontré jeudi dernier la presse pour faire part de leur inquiétude quant à la situation qui prévaut actuellement au niveau de la fédération Togolaise de football. Ils étaient en tout 35 responsables à signer une déclaration à l'endroit de la FIFA.

A travers cette correspondance aux allures d'une pétition, les diri-

geants du foot togolais veulent attirer l'attention de la FIFA sur la gestion de la FTF au lendemain de l'expiration du mandat du bureau de Gabriel AMEYI le 04/11/14 et à l'annonce du congrès extraordinaire prévu pour le 06/12/14.

Ces responsables signataires de cette correspondance qui se disent avoir atteint la majorité pour prendre des décisions déclarent ce qui suit :

- Constatons que le mandat du Bureau Exécutif sortant est arrivé à terme sans qu'aucun congrès n'ait été organisé, en violation des dispositions statutaires ;

- Prenons acte que les congrès électif prévu pour renouveler le Bureau Exécutif n'a pu être organisé ;

- Prenons également acte de la fin statutaire du mandat du Bureau Exécutif sortant depuis le 04 novembre 2014

En conséquence, ils décident de ce qui suit :

1- Nous, membres de la FTF, majorité qualifiée pour prendre des décisions, signataires du présent document, ne reconnaissons plus ni la qualité, ni la compétence, ni l'autorité du Bureau Exécutif sortant et de son Président à gérer les affaires de la FTF et à conduire le processus électoral

2- Demandons à la FIFA de nous accompagner dans la mise en place d'un organe chargé de conduire le processus en conformité avec les dispositions statutaires et a même d'en assurer la neutralité et la transparence, notamment :

-la détermination du corps électoral ;
-l'adoption du code électoral,
-l'élection des membres de la commission électorale ;
-l'élection des membres de la commission de recours en matière électorale.

La Rédaction

LES CADRES DES ADMINISTRATIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES S'ORGANISENT

SYNACOL porté sur les fonds baptismaux

Les cadres des administrations des collectivités locales venus de tous les coins du Togo étaient le samedi dernier à Lomé en Assemblée Générale constitutive. Occasion pour ces cadres de mettre sur pied officiellement leur syndicat dénommé SYNACOL, affilié à la Confédération Générale des cadres du Togo.

Les cadres des administrations

ont promis leur soutien au syndicat pour l'atteinte des objectifs. Cette Assemblée Générale constitutive a été couplée de l'élection du bureau exécutif du SYNACOL. C'est Messan Ekoue qui présidera aux destinées du syndicat pour un mandat 4 ans renouvelables ; il est à la tête un bureau de 9 membres. Il a promis travailler avec délicatesse, de bon sens pour un syndicalisme de développement. Trois organes coordonnent les activités du Synacol à savoir : l'Assemblée Générale, du Bureau Exécutif et le Commissariat aux comptes. Ajoutons que pour adhérer au Synacol il faut être cadres de catégories A, B, C et D des secteurs publics, parapublics et privés.

Dzigbodi K.



Le bureau

des collectivités locales du Togo dans leur lutte quotidienne pour leurs épanouissements socio-économiques, entendent désormais défendre leurs droits au sein d'une organisation syndicale librement consti-

tuée. Pour y parvenir, ils ont porté sur les fonds baptismaux à Lomé le samedi dernier le Syndicat National des Cadres des Administrations des Collectivités Locales (SYNACOL). Un cadre par lequel les membres peuvent faire valoir leurs droits et devoirs et partant de la défendre les intérêts matériels, moraux et professionnels des syndiqués.



Gnaku Thérèse, chef recouvrement marché Hedzranawoé

ont promis leur soutien au syndicat pour l'atteinte des objectifs.

Cette Assemblée Générale constitutive a été couplée de l'élection du bureau exécutif du SYNACOL. C'est Messan Ekoue qui présidera aux destinées du syndicat pour un mandat 4 ans renouvelables ; il est à la tête un bureau de 9 membres. Il a promis travailler avec délicatesse, de bon sens pour un syndicalisme de développement. Trois organes coordonnent les activités du Synacol à savoir : l'Assemblée Générale, du Bureau Exécutif et le Commissariat aux comptes. Ajoutons que pour adhérer au Synacol il faut être cadres de catégories A, B, C et D des secteurs publics, parapublics et privés.

Dzigbodi K.

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DIRIGEANTES DU SYNTRE.C.TO

Adjovi TOESSI rempile pour un second mandat

La semaine passée la Bourse du travail de Lomé a servi de cadre au 1^{er} congrès statutaire du Syndicat des tresseuses, tresseurs, coiffeuses, coiffeurs du Togo (SYNTRE.C.TO) qui après 4ans renouvelait ses instances dirigeantes ainsi que le réaménagement des textes qui régissent ce syndicat. Le thème de ce congrès : « la responsabilité du SYNTRECTO pour la réussite de la micro-assurance, santé et couverture sociale » est d'actualité et surtout s'inscrit parfaitement dans les

préoccupations majeures de la Centrale mère la Confédération Nationale des travailleurs du Togo (CNTT) par son importance. La couverture sociale, et de Mutuelle d'assurance médicale en faveur des travailleurs du secteur de l'économie informelle pour des lendemains meilleurs et radieux.



La secrétaire générale Madame TOESSI Adjovi a été reconduite à l'unanimité pour un nouveau mandat de quatre renouvelable. Les autres membres du bureau exécutif sont : Secrétaire Général Adjoint

posé de trois membres. Etaient présent à cette assise, les représentations des unions préfectorales, c'est-à-dire les sections du syndicat à travers le pays entre autres les sessions de Sagbado, Be Aklassou, Dapaong entre autres. Le représentant du Ministre du travail et de l'emploi et de la sécurité sociale Monsieur BIGNANDI Palakimiyem. Ajoutons que le SYNTRE.C.TO s'est affilié à la Confédération Nationale des Travailleurs du Togo (CNTT) en 2008.

Wilfried Ted

Lomé au Cœur de la 21^e Conférence internationale du Saint Esprit

Ils étaient venus d'Europe et d'Afrique les évangélistes et les leaders d'église à passer deux jours dans la capitale togolaise pour partager leurs expériences sur la puissance du Saint Esprit. C'est à la faveur de la 21^e conférence internationale spirituel dénommé « Empowered 21 Togo » dont le thème central est : « Garder la flamme du Saint Esprit pour bénir les Nations » le président de la conférence le Révérent pasteur Gaston ANANI a laissé

entendre à l'ouverture que le Saint Esprit manifeste partout « qu'on soit chrétien ou non, on peut bénéficier des grâces de Dieu à travers les manifestations du Saint Esprit »

Plusieurs activités ont meublé cette conférence de Lomé. Les paroles d'édification et de prière de restauration en faveur du Togo et les autres nations ont été au rendez-vous.

Dzigbodi K.



Mme Johnson, invitée d'honneur

BIMOD 228 EDITION 2014

Un événement qui a tenu toutes ses promesses

Démarré depuis le 1^{er} novembre « Bimod continue d'avancer dans l'attente de ses objectifs pour la floraison de la mode togolaise et africaine. L'édition de cette année vient réaffirmer toute la volonté que nous avons de transmettre aux jeunes les sommes d'expériences acquises, d'une part à travers un atelier de formation de trois jours et d'autres parts à travers le partage du podium entre les plus jeunes et les plus anciens du métier. D'où le sens du thème de cette édition. L'édition coïncide avec les 30 ans de carrière de la griffe Bamondi, l'agence de la promotrice Mme Sambiani

Présence des stylistes de renom venus de toute la sous région. Bénin, Sénégal, rdc, Burundi, Ghana, côte d'ivoire et le Togo. Au total 24 regroupés dans 4 tableaux de 6 créations diverses. Prestations d'artistes humoriste, de musique tel Dieudonné Willa et de Théo Blaise

« D'une génération à l'autre, l'ex-



Mme Bamondi et les siens

cellence partagée »

Promouvoir la mode et le stylisme au Togo et en Afrique, c'est le lighmotif et l'objectif assignés par la Biennale de Mode au Togo « BIMOD 228 » en lançant la 4^{ème} édition du défilé de mode sur le thème « D'une génération à l'autre, l'excellence partagée » qui s'est dé-

roulée le samedi, le 22 novembre à Sarakawa à Lomé.

L'événement avait été annoncé par la promotrice de la BIMOD 228, Mme Sambiani Bagnah Bamondi au cours d'une conférence de presse le vendredi à l'hôtel Palme Biche.

Au total quarante mannequins

APPUI A LA RECONSTRUCTION DES MARCHES DE LOME ET DE KARA

Le gouvernement togolais et la BAD concrétisent le projet PARMCO

Le ministère du commerce en collaboration avec la Banque Africaine de Développement (BAD), ont officiellement lancé le projet d'appui à la reconstruction des marchés et aux commerçants de Lomé et Kara, le lundi dernier à Lomé. Madame le ministre du commerce Legezim-Balouki a officiellement lancé ce projet.

Ce projet financé à plus de 10

milliards de francs CFA a pour but de contribuer à la redynamisation et à la modernisation du secteur du commerce au Togo surtout après les incendies qui ont ravagé les deux grands marchés de Kara et de Lomé.

En effet, PARMCO est un projet mis en œuvre pour une durée de 4ans, pour la réalisation des études architecturales et d'ingénierie



Legzim Balouki

composés de nationaux dénommés « Nouvelles générations » et internationaux venus du Ghana, Bénin, Sénégal, République Démocratique du Congo, Burundi, Mali, Niger et Nigeria défilèrent au cours de la soirée, a-t-elle souligné. Elle a précisé que la nouvelle génération présentera six modèles et dix modèles pour les mannequins internationaux, tous dans des accoutrements purement africains.

Mme Bamondi a confié que la particularité de cette édition marquera par la découverte d'autres modèles des autres pays en vue de faire de la mode africaine une synergie de partage et de savoir-faire commun.

Avant la tenue de ce défilé, les mannequins ont été recyclés sur plusieurs techniques de la mode et le stylisme, assuré par le styliste créateur, Lamine Diassé de nationalité Sénégalaise.

La Rédaction

des marchés à reconstruire, les travaux de construction de ces marchés ; des séances de sensibilisations des commerçants ; de souscrire des assurances et d'avoir des comptes dans les banques.

Toutes les activités prévues dans le cadre de ce projet, permettront à terme de réduire la pauvreté ainsi qu'à créer des emplois au Togo. A indiqué la ministre du commerce ; Mme Bernadette Legezim-Balouki.

Komlaké Naté

Suite de la page 2

Commande de chèquiers

Chéquier non barré : 25 F / feuillet

Chéquier barré non endossable : sans frais

Lettre-chèques : prix de revient

Envoi de chèquiers

Expédition à domicile (sous pli simple) : 1 000 + TAF + Tarif courrier

Etranger : 3 000 + Frais réels

Retrait sur compte épargne opéré par bordereau

Franco

Annulation de chèque de banque

1 500 + TAF

Destruction de chéquier

2 000 FCFA (chéquier de 25) - 3000 FCFA (chéquier de 50) + TAF

Retrait d'espèces sur compte courant

Retrait avec chéquier : sans frais

Retrait avec chèque de guichet : 1 000 + TAF

Retrait GAB Orabank : sans frais

Paiement chèques tirages correspondant : sans frais

Encaissement de chèques déplacés par la clientèle locale

Sur place : sans frais

sur place payable guichets Orabank (date de valeur) : J+1

Sur place payable guichets d'autres banques (date de valeur) : J+2

Impayés sur remise de chèque : 7 000/chèque

Commission de service : sans frais

Port de lettre : 1 000 + TAF + Tarif courrier

Escompte de chèque

Escompte de chèque en intérêt :

intérêt : TBB + 5 points l'an

Durée : 30J+1UEMOA ou 45J hors UEMOA

Date de valeur : J+2

Escompte de chèque en valeur :

Valeur : 30J+1UEMOA ou 45J hors UEMOA

Commission d'encaissement : 0,05 % (min 1 000 + TAF)

Port de lettre : 1 000 + TAF + Tarif courrier

Remise chèques à l'encaissement zone UEMOA

Date valeur : J+2

Commission d'encaissement : franco

Impayés : 7 000/chèque

Remise de chèque à l'encaissement zone hors UEMOA

Date valeur : 45 J

Commission d'encaissement

Impayés : 7 000 F + TAF + récupération frais envoi et frais du correspondant

Frais d'envoi**Chèque en EUROS**

Commissions d'encaissement : 0,15 % (min 12 000)

Frais de dossier : 10 000 FCFA

Port de lettre : 1000 FCFA + TAF + Tarif courrier

Commissions de manipulation : 1000 FCFA

Chèque en DEVICES AUTRES QUE L'EUROS

Commissions d'encaissement : 0,15 % (min 12 000)

Frais de dossier : 10 000 FCFA

Port de lettre : 1000 FCFA + TAF + Tarif courrier

Commissions de manipulation : 1000 FCFA

Effets sur place

Encaissement effet de commerce sur le Togo (par effet sur tireur) : 1 500 FCFA + TAF

Port de lettre : 1000 FCFA + Tarif courrier

Escompte d'effet de commerce en intérêt :

Intérêt : TBB + 5 max

Commission de bordereau : 10 000 FCFA + TAF

Frais de prorogation : 40 000 FCFA + TAF

Frais de protêt : 15 000 FCFA + TAF

Port de lettre : 1000 FCFA + Tarif courrier

Nombre de jours : 30J UEMOA+2 ; 45J hors UEMOA+3

Date de valeur : J

Commission d'encaissement : 0,1 % (min 1 000) + TAF

Opérations de virements**Virements émis :**

Virement compte à compte : sans frais

Virement permanent : FRANCO

Modification de virement permanent : FRANCO

Virement vers un tiers sur place : 1 500 FCFA + TAF

Virement de la compensation : sans frais

Virements reçus :

Virement reçu de la compensation : sans frais

Virement reçu (RTGS) : FRANCO

Virements étrangers :

Virement dans l'UEMOA : 10 000 FCFA + TAF

Mise à disposition / Appel de fonds

Réseau Orabank FCFA 5 000 + TAF

UEMOA Hors réseau Orabank FCFA 15 000 + TAF

Hors UEMOA Client de la banque : 22 500 FCFA + TAF

Hors UEMOA Client Occasionnel : 27 500 FCFA + TAF

Transfert émis vers l'Etranger**Zone UEMOA :**

Commission transfert simple : 15 000 FCFA + TAF

Hors UEMOA :**Zone Euro :**

Taxe sur transfert hors UEMOA : 0,60 %

Commission sur transfert : 0,15 %

Commission de service : 0,40 % à 1 % + TAF

Swift : 15 000 FCFA + TAF

Frais de dossier : 10 000 FCFA + TAF

Autres devises :

Taxe sur transfert hors UEMOA : 0,60 %

Commission sur transfert : 0,20 %

Taux de change : Cours du jour Orabank Togo

Swift : 15 000 + TAF

Frais de dossier : 10 000 + TAF

Transfert reçus de l'Etranger

FRANCO

Payable sur une autre banque : 15 000 FCFA + TAF

Encaissement d'effet sur l'étranger

Frais d'envoi : 1 000 F + TAF + Tarif courrier

Commission d'encaissement : 11 000 + TAF

Frais de mise à disposition (réception) : 2 000 + TAF

Portefeuille étranger**Escompte en intérêts de chèques et Effet Export :**

Intérêts : TBB + 5,5 max/an (min 5 000 sur chèque)

Durée : 30J UEMOA + 2J de banque ; 45J hors UEMOA+3J de banque ; min 15 jours

Commission d'encaissement :

Jusqu'à 10 MF : 15 000 FCFA + TAF

Au-delà de 10 MF et jusqu'à 100 MF : 100 000 FCFA + TAF

Au-delà de 100 MF : 0,1 % + TAF

Commission de prorogation : TBB+5,5 max ; min 5 000 sur chèque + forfait 10 000 F CFA + TAF

Impayé : 15 000 FCFA + TAF

Date de valeur : lendemain ouvré à la date d'escompte

Encaissement de chèques et effets Export :

Mêmes conditions que l'escompte sauf les intérêts

Encaissement de chèques et effets Import :**Chèques et effets libres**

Commission d'encaissement :

UEMOA : 0,10 % (min 9 000) + TAF

Hors UEMOA : 0,15 % (min 12 000) + TAF

Commission de transfert : 0,125 % (min 5 000) + TAF

Taxe sur transfert hors UEMOA : 0,60 %

Commission de service : 0,6 % (max 1 %) + TAF

Impayé : 18 000 + TAF

Irrégulier : 5 000 + TAF

Acceptation : 10 000/dossier + TAF

Prorogation : 5000/mois + TAF

Domiciliation non avisée : 2000/traité + TAF

Frais de correspondant (éventuellement) : récupération intégrale des frais de correspondant

Chèques et effets documentaires

Voir remise documentaire

Domiciliation des recettes d'exportation

Commission d'encaissement : franco

Frais de rapatriement : franco

Suite à la page 7

Suite de la page 6

Remise documentaire à l'importation

Frais de dossiers : 10.000 + TAF
 Commission d'encaissement : 0,35 % (min 10 000) + TAF
 Commission de service : Euros 0,4 % - 1%;
 Commission de prorogation : 25 000 FCFA + TAF
 Commission d'acceptation : 20 000 FCFA + TAF
 Commission d'acceptation/retour : 25 000 FCFA + TAF
 Remise de documents sans frais de paiement : 40 000 FCFA + TAF
 Règlement par caisse : 0,35 % (min 25 000) FCFA + TAF
 Taxe sur transfert hors UEMOA : 0,60 %
 Remise en souffrance : 0,25 % (min 15 000/trimestre) + TAF
 Impayé : 15 000 FCFA + TAF
 Swift : 25 000 FCFA + TAF
 Frais de port de lettre : 1 000 FCFA + TAF + Tarif courrier
 Commission de notification : 5000 FCFA + TAF
 Commission de transfert de documents à une autre banque : 50 000 FCFA + TAF
 Commission de renvoi des documents au cédant : 30 000 FCFA + TAF
 Avis de sort : 5 000 FCFA + TAF
 Frais d'envoi Afrique : 30 000 FCFA + TAF
 Frais d'envoi hors Afrique : 40 000 FCFA + TAF
Remise documentaire à l'exportation
 Commission de domiciliation/dossier : 20 000 FCFA + TAF
 Commission de négociation : 0,25 % (min 10 000) + TAF
 Frais d'envoi Afrique : 30 000 FCFA + TAF
 Frais d'envoi hors Afrique : 40 000 FCFA + TAF
 Commission de dossier : 20 000 FCFA + TAF
 Commission d'amendement : 15 000 FCFA + TAF + envoi 25 000
 Commission d'encaissement : 0,35 %
 Impayé : 15 000 + TAF
 Swift : 10 000/message + TAF
Crédits documentaires à l'importation
 Frais de dossier 20 000 + TAF
 Commission d'ouverture : 0,6 % / trimestre ; min 10 000
 Swift : 25 000 + TAF
 Commission d'utilisation : 0,40 % - 1 % + TAF
 Commission d'acceptation : 1 % l'an (min 15 000) + TAF
 Commission d'amendement : 30 000 + TAF + Swift + 15 000
 Commission de prorogation (crédit irrévocable par an) : 25 000 + TAF
 Commission d'annulation : 40 000 + TAF + Swift + 15 000
 Lettre de garantie ou caution pour absence de documents : 5 % (min 12 500) + TAF
 Commission de service : Euros 0,6 % - 1,0 %
 Taxe sur transfert hors UEMOA : 0,60 %
Crédits documentaires à l'exportation
 Commission de notification : 0,10 % (min 15 000) + TAF
 Commission de confirmation : 0,20 % (min 15 000) + TAF
 Commission de négociation : 0,20 % (min 15 000) + TAF
 Commission de modification : 20 000 + TAF
 Commission de transférabilité : 25 000 + TAF
 Commission d'acceptation : 0,125 % bimestriel
 Commission d'encaissement : 0,20 % (min 12 000) + TAF
 Commission d'annulation : 30 000 + TAF
 Commission de prorogation : 0,10 % (min 15 000) + TAF
 Frais fixe de prorogation : 10 000 + TAF
 Frais de dossier : 15 000 + TAF
 Frais de photocopie : 400 + TAF
 Commission de rapatriement : 0,125 % (min 5000) + TAF
 Frais d'envoi Afrique : 30 000 + TAF
 Frais d'envoi hors Afrique : 40 000 + TAF
Change manuel (billets de banque)
Achat par la banque :
 Euro : franco
 Autres devises : cours du jour
Vente par la banque :
 Euro : 2 % à 3 % TTC
 Autres devises : cours du jour
Change scriptural (chèques et effets)
 Taux de change du marché interbancaire + marge négociable
Crédits
Prêts aux Particuliers
 Crédits à moyen ou long terme :
 Frais d'étude de dossier : Jusqu'à 1 MF : 11.500 + TAF

De 1 MF à 5 MF : 20 000 + TAF

Au-delà de 5 MF : 0,5 % + TAF

Taux d'intérêts : 9 % + TAF

Durée : 6 ans max

Pénalité sur remboursement par anticipation des crédits : 2 % + TAF

Commission de rachat interne de crédit : 1,5 % + TAF

Découvert automatique :

Salaire inférieur : 100 000 ; Découvert : 10 000 F CFA

Salaire compris entre 100 000 et 200 000 ; Découvert : 30 000 F CFA

Salaire compris entre 200 000 et 300 000 ; Découvert : 70 000 F CFA

Salaire compris entre 300 000 et 700 000 ; Découvert : 100 000 F CFA

Salaire supérieur à 700 000 ; 25 % du salaire net, maxi : 1 000 000 F CFA

Durée : 12 mois renouvelables

Taux : 10 %

Garantie : Domiciliation ferme et irrévocable du salaire

Souscription à une assurance ORASSUR ou ORABANK PREVOYANCE nécessaire

Crédit Immobilier

Frais d'étude de dossier : 0,5 % + TAF

Taux d'intérêts : 7,75 % TTC

Durée : 15 ans max

Pénalité sur remboursement par anticipation des crédits : 2 % + TAF

Commission de rachat interne de crédit : 1,5 % + TAF

Crédits aux Entreprises**Crédits de trésorerie :**

Commission de dossier : 0,50 % + TAF

Découvert en compte : TBB + 6 max

Autres crédits à court terme : TBB + 6 max

Crédits à moyen ou long terme :

Commission de dossier : 0,50 % + TAF

Taux de base bancaire (TBB) : TBB + 6 max

Main levée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement) : 10 000 + TAF

Modification simple (date d'échéance, n°compte ou périodicité) : 10 000 + TAF

Modification de taux avec réédition du tableau d'amortissement : 10 000 + TAF

Engagements par signature :

Cautions bancaires : 3 % (min 12 500) + TAF

Modification simple (date d'échéance, n°compte ou périodicité) : 10 000 + TAF

Avenant : 10 000 + TAF

Frais de dossier : Jusqu'à 5 M : 10 000 + TAF

Supérieur à 5 M : 25 000 + TAF

Placements et épargne**Compte épargne**

Intérêt : 3,5 % l'an (sans taxe jusqu'à 10 M)

Compte épargne Contrat Bonus

Intérêt : 4,5 % l'an

Dépôts à terme (DAT)

Durée : Min 1 mois

Intérêt : négociable

Déblocage de DAT : sans frais

Bons de caisse

Durée : min 6 mois

Intérêts : négociable

Assurances**ORASSUR**

Options 1 :

Capitaux garantis : 1 MF

Cotisations décès invalidité : 7 000 /an

Cotisations décès invalidité et perte d'emploi : 10 000 /an

Options 2 :

Capitaux garantis : 3 MF

Cotisations décès invalidité : 20 000 /an

Cotisations décès invalidité et perte d'emploi : 25 000 /an

Options 3

Capitaux garantis : 5 MF

Cotisations décès invalidité : 32 000 /an

Cotisations décès invalidité et perte d'emploi : 40 000 /an

Options 4

Capitaux garantis : 7 MF

Cotisations décès invalidité : 45 000 /an

Cotisations décès invalidité et perte d'emploi : 50 000 /an



Conditions générales de banque

NB : Tous les montants sont en F CFA. Toutes les commissions perçues auprès de la clientèle sont taxables au taux de 10% (TAF), à l'exception de la commission BCEAO. La TAF est reversée intégralement au trésor public. Tous les frais portant sur les ports de lettre, de timbres d'acte, droits d'enregistrement, honoraires d'huissier et de notaire, frais de correspondant sont intégralement récupérés auprès de la clientèle.

Suite de la page 7

Options 5

Capitaux garantis : 10 MF
Cotisations décès invalidité : 60 000 /an
Cotisations décès invalidité et perte d'emploi : 65 000 /an

Options 6

Capitaux garantis : 12 MF
Cotisations décès invalidité : 73 000 /an
Cotisations décès invalidité et perte d'emploi : 85 000 /an

Options 7

Capitaux garantis : 15 MF
Cotisations décès invalidité : 95 000
Cotisations décès invalidité et perte d'emploi : 110 000 /an

COMPTE PARRAINE : ORABANK PREVOYANCE

Option 1

Capitaux assurés : 200 000 F CFA
Prime bi-annuelle : 3 000 F CFA

Option 2

Capitaux assurés : 400 000 F CFA
Prime bi-annuelle : 5 400 F CFA

Option 3

Capitaux assurés : 500 000 F CFA
Prime bi-annuelle : 7 000 F CFA

Option 4

Capitaux assurés : 1 000 000 F CFA
Prime bi-annuelle : 13 400 F CFA

Option 5

Capitaux assurés : 1 500 000 F CFA
Prime bi-annuelle : 20 000 F CFA

Option 6

Capitaux assurés : 2 000 000 F CFA
Prime bi-annuelle : 27 000 F CFA

Option 7

Capitaux assurés : 2 500 000 F CFA
Prime bi-annuelle : 33 400 F CFA

Option 8

Capitaux assurés : 3 000 000 F CFA
Prime bi-annuelle : 40 000 F CFA

Option 9

Capitaux assurés : 3 500 000 F CFA
Prime bi-annuelle : 47 000 F CFA

Option 10

Capitaux assurés : 4 000 000 F CFA
Prime bi-annuelle : 53 400 F CFA

Option 11

Capitaux assurés : 4 500 000 F CFA
Prime bi-annuelle : 60 000 F CFA

Option 12

Capitaux assurés : 5 000 000 F CFA
Prime bi-annuelle : 67 000 F CFA

Autres

Casier courrier (par an) : 12 000 + 5 000 Caution

Cartes Bancaires

CARTE VISA PREPAYEE LIBERTE

Coût d'acquisition : 12 000 F CFA

Montant minimum de chargement : 25 000 F CFA

Montant minimum de retrait / jour : 5 000 F CFA

Montant maximum de Chargement : 5 000 000 F CFA

Montant minimum de Chargement : 25 000 F CFA

Montant maximum de retrait sur GAB : 2 000 000 F CFA / jour

Montant maximum de paiement sur TPE : 3 000 000 F CFA / jour

Nombre de transactions journalières : 10

Solde Maximum de la carte : 5 000 000 F CFA

Délai de validité de la carte : 2 ans

Frais de chargement : 1 % TTC avec minimum 1100 F CFA

Renouvellement de carte : 12 000 F CFA

Demande de solde : gratuit

Demande de mini relevé : gratuit

Retrait DAB ORABANK : Franco

Retrait DAB GIM UEMOA : 500 F CFA TTC

Réfection de la carte : 12 000 F CFA

Réédition de code confidentiel : 25 000 F CFA

Opposition sur carte : 5 000 F CFA

Commande Express : 25 000 F CFA

Livraison Express DHL : 25 000 F CFA

Restitution après capture : gratuit

Relèvement du plafond : gratuit

CARTE VISA ELECTRON

Frais d'abonnement : 1 000 F CFA / mois

Montant maximum de retrait sur GAB : 300 000 F CFA / jour

Montant maximum de paiement sur TPE : 300 000 F CFA / jour

Nombre de transactions journalières : 10

Délai de validité de la carte : 2 ans

Demande de solde : gratuit

Demande de mini relevé : gratuit

Retrait DAB ORABANK : gratuit

Retrait DAB GIM UEMOA : 500 F CFA TTC

Réfection de la carte : 12 000 F CFA

Réédition de code confidentiel : 25 000 F CFA

Opposition sur carte : 1 000 F CFA

Commande Express : 25 000 F CFA

Livraison Express DHL : 25 000 F CFA

Restitution après capture : gratuit

Relèvement du plafond : gratuit

CARTE VISA CLASSIC

Frais d'abonnement : 2 000 / mois

Montant maximum de retrait sur GAB : 500 000 F CFA / jour

Montant maximum de paiement sur TPE : 1 000 000 F CFA / jour

Nombre de transactions journalières : 10

Délai de validité de la carte : 2 ans

Retrait DAB ORABANK : gratuit

Retrait DAB GIM UEMOA : 500 F CFA TTC

Réfection de la carte : 24 000 F CFA

Réédition de code confidentiel : 25 000 F CFA

Opposition sur carte : 12 000 F CFA

Commande Express : 25 000 F CFA

Livraison Express DHL : 25 000 F CFA

Restitution après capture : gratuit

Relèvement du plafond : gratuit

CARTE VISA PREMIER

Frais d'abonnement : 7 500 F CFA / mois

Montant maximum de retrait sur GAB : 1 000 000 F CFA / jour

Montant maximum de paiement sur TPE : 2 000 000 F CFA / jour

Nombre de transactions journalières : 10

Délai de validité de la carte : 2 ans

Retrait DAB ORABANK : gratuit

Retrait DAB GIM UEMOA : 500 F CFA TTC

Réfection de la carte : 90 000 F CFA

Réédition de code confidentiel : 25 000 F CFA

Opposition sur carte : 30 000 F CFA

Commande Express : 25 000 F CFA

Livraison Express DHL : 25 000 F CFA

Restitution après capture : gratuit

Relèvement du plafond : gratuit

CARTE VISA BUSINESS

Frais d'abonnement : 7 500 F CFA / mois

Montant maximum de retrait sur GAB : 2 000 000 F CFA / jour

Montant maximum de paiement TPE : 2 500 000 F CFA / jour

Nombre de transactions journalières : 10

Délai de validité de la carte : 2 ans

Retrait DAB ORABANK : gratuit

Retrait DAB GIM UEMOA : 500 F CFA TTC

Réfection de la carte : 90 000 F CFA

Réédition de code confidentiel : 90 000 F CFA

Opposition sur carte : 45 000 F CFA

Commande Express : 25 000 F CFA

Livraison Express DHL : 25 000 F CFA

Restitution après capture : sans frais

Relèvement du plafond : sans frais